

# 51 ceps de pinot noir vandalisés à Coinsins

**SACCAGE** Les vigneron Fabien et Jean-Marc Sordet ont retrouvé plusieurs dizaines de leurs jeunes ceps sectionnés volontairement.

PAR DIDIER.SANDOZ@LACOTE.CH



Fabien Sordet présente les pieds de pinot noir, sectionnés à mi-hauteur du porte-greffe, sur le coteau de la Bassire, à Coinsins. CÉDRIC SANDOZ

Colère et incompréhension. Tels sont les sentiments que ruminent Jean-Marc et Fabien Sordet, vigneron à Luins, depuis qu'ils ont constaté, en début de semaine, la destruction de dizaines de pieds de vigne fraîchement plantés, à Coinsins. «Cet acte est clairement inacceptable. Si quelqu'un nous en veut, qu'il vienne plutôt s'expliquer à la cave», tonne le jeune viticulteur, alors que son employé, Marco Coelho, pioche et brasse terre et cailloux, pour remplacer les ceps condamnés. Sur cette ligne plantée il y a une année, le nombre de victimes de ce massacre végétal se chiffre à 51 jeunes ceps de pinot noir. Sectionnés net à mi-hauteur du porte-greffe, ceux-ci n'ont jamais pu déployer leurs premières feuilles.

**Y a-t-il des jaloux? Cette destruction nous visait-elle vraiment?**

FABIEN SORDET  
VITICULTEUR

«Je les avais taillés fin mars et les dégâts n'ont été constatés que cette semaine, relate Fabien Sordet. Comme la végétation n'a pas pu démarrer, j'estime que cet acte a été commis aux alentours du 15 avril.» Ce n'est pas forcément la perte financière qui fâche les vignerons de Luins, même si à 3 francs 20 le plant et plusieurs minutes pour déraciner et re-

mettre en terre un nouveau «barbu», ce dégât a tout de même son coût. «J'aurais encore préféré que cet individu malintentionné s'attaque aux câblages qu'aux végétaux. Ces pinots noirs avaient bien pris leur place et auraient commencé à donner du raisin aux vendanges 2020. Là, nous devons patienter un an de plus», déplore l'ancien défenseur du Lausanne-Sport et du Stade Nyonnais.

## Pas de motif apparent

Les Sordet ont monté ces quinze dernières années un domaine qui compte aujourd'hui 15 hectares de vignobles, dont cette parcelle coinsinoise, dans le quartier de la Bassire. «Y a-t-il des jaloux? Cette destruction nous visait-elle vraiment?», s'interroge le

fil de l'ancien syndic de Luins. La ligne de vigne visée est nouvelle. Elle délimite le bas du champ qui avait accueilli plusieurs centaines de délégués de l'UDC pour une fameuse Landsgemeinde enneigée en décembre 2010. «Cette vigne remplace une vieille barrière fichue. Je ne vois pas en quoi, elle générerait», poursuit Fabien Sordet.

## Coup de gueule retentissant

Pour l'heure, père et fils ne songent pas forcément à déposer plainte. «On a poussé un coup de gueule sur Facebook. Le retentissement est impressionnant avec plus de 30 000 personnes atteintes. Mais va-t-on vraiment perdre du temps en procédures? Pas sûr», indique le vigneron.

# «Prangexit»: la Région de Nyon sort de sa réserve

**POLITIQUE** L'association de communes a finalement décidé de répondre à certaines critiques des partisans de la sortie de Prangins.

Au départ, il avait choisi de ne pas prendre part à la campagne. Changement de cap jeudi soir: le comité directeur de la Région de Nyon (Codir) est sorti de sa réserve en s'exprimant sur le référendum pranginois. «Pour rétablir certaines allégations inexactes», a expliqué Pierre-Alain Schmidt, membre du Codir, devant le Conseil intercommunal. Pour ce faire, un document a été distribué à tous les conseillers. Il est également accessible au public

sur le site web de la Région. «Nous nous étions imposé une réserve sur le sujet, parce qu'il s'agit d'un débat communal, poursuit l' élu, qui est aussi syndic de Mies. Mais des critiques incorrectes adressées à notre association et à sa direction, relayées dans les médias, nous forcent à réagir. Nous ne pouvions pas accepter que ce silence puisse être interprété comme une acceptation tacite de ces critiques.» Le document comporte trois pages recto-ver-

so qui répondent point par point aux accusations des partisans de la sortie de Prangins. Mais sans les nommer ouvertement. Pour justifier la démarche, Pierre-Alain Schmidt insiste encore sur le fait que la Région n'a pas pu prendre part au débat, avant le vote du Conseil de Prangins en décembre dernier. «Il était prévu, avec l'accord des autorités, qu'une délégation du Codir puisse répondre aux questions et aux critiques

devant le Conseil. Sa venue a finalement été refusée, sans réels motifs, quelques heures seulement avant la séance.» Le Codir n'aurait pas non plus eu accès au rapport de majorité des motionnaires anti-Région, avant le vote.

## «Information objective»

Cette sortie du bois ne pose pas de problèmes aux partisans du maintien, qui souhaitent à l'origine que la Région n'intervienne pas: «Pour nous, la démarche est tout à fait acceptable. Parce que le Codir ne s'exprime pas sur le référendum en tant que tel mais sur certains faits et contre-vérités qui circulent», indique François Krull, membre du comité Prangins Reste. La démarche ne serait-elle pas aussi une manière d'éviter que d'autres communes membres soient tentées de prendre le

# La police ferme de nouveau le Churchill Pub

## ROLLE

Le pub avait déjà été fermé en mars pour des raisons administratives.

Contrairement aux apparences, il ne s'agit pas d'un nouvel épisode dans le feuilleton de la fermeture du Churchill Pub, mais de la suite du même dossier. Le 13 mars dernier, la police cantonale du commerce avait prononcé la fermeture de l'établissement. Les exploitants avaient alors déposé un recours auprès de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal.

«La juge instructrice de la Cour a, par décision du 29 mars, accordé l'effet suspensif au recours, ce qui signifie qu'elle autorisait l'établissement à rouvrir et à rester ouvert pendant la durée de la procédure, explique Albert von Braun, chef de la police cantonale du commerce. Par arrêt du 25 avril, elle a toutefois déclaré le recours déposé irrecevable, faute de paiement de l'avance de frais dans le délai imparti». Cette décision peut elle-même faire l'objet d'un recours dans un

délai de 30 jours au Tribunal fédéral, soit jusqu'au 27 mai. «En conséquence, la décision de fermeture du 13 mars n'est plus suspendue et a été exécutée le 26 avril dernier», précise Albert von Braun. Le chef de la police du commerce, pour des raisons de protection des données, ne peut pas donner les motifs de la fermeture. Ce qui est certain, c'est qu'il s'agit de raisons administratives et sécuritaires uniquement. Un prêt d'autorisation d'exploiter, l'absence de respect des règles de sécurité incendie et d'autres infractions avaient été évoqués par «24heures».

## Minimum deux mois

«Passée une période de fermeture minimale de deux mois, la réouverture pourra être autorisée moyennant le dépôt préalable d'une nouvelle demande de licence complète et conforme», conclut Albert von Braun. De son côté, Arnaud Piguet, gérant du Churchill Pub depuis le 1er novembre 2018, n'a pas souhaité commenter ce nouveau rebondissement. En revanche, il promet que le pub rouvrira au plus vite. **JOL**



Le pub est à nouveau fermé mais de façon provisoire. ARCHIVES CÉDRIC SANDOZ

## Projets soutenus

Le Conseil intercommunal a validé sans ambages le soutien à trois projets d'ampleur régionale. L'extension de la salle de spectacles Usine à gaz, d'abord, à laquelle la Région de Nyon participera à hauteur de 578 000 francs (coût total: 16 millions). Un grand «oui» également pour qu'une aide régionale soit accordée à la construction de la Maison des vins de La Côte, prévue à Mont-sur-Rolle. Elle se monterait à 656 000 francs (coût total: 4,5 millions). Enfin, bonne nouvelle pour Perroy: à nouveau à une très large majorité, le Conseil intercommunal a validé une participation de 204 000 francs à la réalisation d'aménagements cyclables le long de la route des Vignerons (coût total: 3,6 millions).

**Nous ne pouvons pas accepter que ce silence puisse être interprété comme une acceptation tacite de ces critiques.»**

PIERRE-ALAIN SCHMIDT  
MEMBRE DU CODIR  
DE RÉGION DE NYON

Mais c'est surtout un moyen de donner une information objective à tous nos membres. Et, je l'espère, à la population pranginoise, qui en a été privée.» Celle-ci se prononcera dans les urnes le 19 mai. **AGO**